



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

TEMPLE-ENFANTS ROUGES

Réunion du mercredi 13 avril 2021

Présent.e.s : Arlette CIEUTAT, Sharon HOBBOY, Sylvain HOU, Marylin PHELIPOT, Philippe REILLER, Catherine TOFFALETTI, Marie-Catherine ZAZZALI

Mairie : Jimmy BERTHÉ, élu référent du Conseil de quartier, Florent GIRY, élu en charge de la voirie, de la mobilité et de la gestion des chantiers, Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordinateur des Conseils de quartier

Sylvain HOU introduit la réunion en présentant l'ordre du jour. Il laisse ensuite la parole à Florent GIRY afin qu'il présente la politique de la Mairie en matière de mobilité et de voirie.

Florent GIRY remercie le Conseil de quartier de l'avoir invité. Il explique ensuite le cadre dans lequel la Mairie de Paris Centre et la Ville de Paris interviennent en matière de voirie.

1- Le plan vélo

Il correspond à l'ensemble des aménagements cyclables. Ce plan détermine toutes les rues qui vont bénéficier d'un aménagement cyclable et il a été établi à l'échelle de Paris pour la période 2020-2026.

Par exemple :

- sur les Grands boulevards, la piste cyclable provisoire va être pérennisée ;
- la rue Beaubourg va être aménagée cet été ;
- la rue Réaumur est également prévue et devrait être faite après les Jeux Olympiques.

2- Les grands projets

Il s'agit de projets de grande ampleur qui coûtent en général plusieurs millions d'euros. Ces projets sont gérés par un service centralisé de la Ville de Paris. Dans Paris Centre, il s'agit du projet d'aménagement des abords de Notre-Dame ou le projet de mémorial place Saint Gervais, pour les victimes d'attentat.

3- Les projets de petite ampleur

Ces projets, qui coûtent entre quelques dizaines et quelques centaines de milliers d'euros, sont pris en charge par les services de voirie locaux. C'est donc la section territoriale de Paris Centre qui s'occupe de ces petits projets, mais aussi de l'entretien.

Catherine TOFFALETTI fait remarquer que beaucoup de pistes cyclables en bordure de chaussée sont abimées. Florent GIRY explique que dans la précédente mandature les chaussées n'étaient pas refaites lors de la création de pistes cyclables mais que désormais, elles sont systématiquement renouvelées.

La ville a mis en place une démarche qui s'appelle « Embellir Votre Quartier » afin de coordonner les chantiers. Paris Centre a été divisé en trois secteurs. Pour chaque secteur, la plateforme en ligne « idée.paris » permet de consulter les habitants sur les projets qu'ils jugent prioritaires. À partir de cette consultation, la Mairie étudiera quels projets elle réalisera et elle pourra en soumettre certains au vote des habitants.

Le Conseil de quartier Temple-Enfants Rouges fait partie du deuxième secteur, dont la consultation débutera en 2023. Ce sera l'occasion pour le Conseil de quartier de proposer des choses.

Arlette CIEUTAT signale que l'arrêt de bus 91 boulevard du Temple, est difficilement accessible en raison des arbres. Plusieurs personnes sont déjà tombées à cause des pieds d'arbres.

Florent GIRY répond qu'il est au courant de ce problème et qu'il l'a bien transmis au service de voirie. Il précise qu'il relancera les services pour qu'une intervention de leur part ait lieu. Il explique que le problème est dû à une mauvaise coordination entre la RATP, le service de l'arbre et la voirie. Il explique que toutes les petites choses qui manquent (par exemple les potelets manquant, les trous dans la chaussée etc..) sont difficiles à prendre en compte pour les services. En effet, ces sujets sont nombreux et le flux de signalements est plus important que la capacité des services à apporter des solutions. Ceci crée un engorgement qui rend plus long l'intervention des services.

Catherine TOFFALETTI demande si les personnes qui balayent les trottoirs sont les mêmes qui nettoient les pistes cyclables. En effet, elle constate qu'il y a énormément de bout de verre sur les pistes cyclables. Cela peut provoquer des risques de crevaisons mais également de chute. Florent GIRY explique que la meilleure solution est de signaler sur « Dans Ma Rue » car les services de propreté sont très réactifs sur ces signalements.

Catherine TOFFALETTI trouve que si les signalements fonctionnent bien pour les questions de propreté, pour d'autres types de signalement (notamment en ce qui concerne la police Municipale), l'application semble moins efficace.

Florent GIRY explique qu'il faut le temps pour les services de s'adapter car l'utilisation de cette application est une modification profonde dans le travail de ces agents. Il précise que le nombre de demandes fait via l'application DMR est très important.

Arlette CIEUTAT signale qu'il manque des potelets dans la rue de Saintonge, au niveau du 64, ce qui entraîne beaucoup de stationnement automobile sur le trottoir.

Elle précise également que les camions liés au chantier de l'ancienne Poste de cette même rue montent régulièrement sur le trottoir et que cela semble avoir abimé l'immeuble voisin (64 rue de Saintonge), désormais fissuré.

Sylvain HOU estime qu'il y a des sujets un peu plus graves que ceux qui font l'objet d'un signalement DMR, comme les lieux d'accidents mortels, le problème de l'arrêt de bus du 91 ou les camions qui abiment les trottoirs sur lesquels c'est au Conseil de quartier d'être vigilant et d'effectuer un suivi.

Florent GIRY estime que c'est effectivement au Conseil de quartier de privilégier les sujets qui lui semble les plus importants.

Maryline PHELIPOT signale que les camions qui livrent Coursier.fr se garent systématiquement en sens interdit en haut de la rue Charles-François Dupuis.

Elle signale également les abus de terrasse du Croco, du Café Crème et du Season qui dépassent régulièrement leurs autorisations.

Florent GIRY précise que c'est plutôt avec Dorine BREGMAN qu'il faut parler des problématiques de terrasse. Il précise que la Mairie a refusé beaucoup de demandes de terrasse et qu'il y en aura moins que l'année passée.

Catherine TOFFALETTI indique qu'elle souhaiterait une réunion soit organisée avec la police municipale. Alexandre BAUX DE CASTRO rappelle que le Conseil de quartier a l'occasion de

rencontrer la police municipale lors des réunions GPO. Il veillera à ce que le représentant du Conseil à cette instance reçoive bien l'invitation.

Florent GIRY répond que concernant les terrasses, les autorisations accordées sont en ligne sur l'open data de la ville de Paris (<https://opendata.paris.fr/explore/dataset/terrasses-autorisations/information/?disjunctive.arrondissement&disjunctive.typologie>). Il précise que les terrasses interdites que les commerçants installent quand même seront facilement identifiables par la Mairie. Cependant, il admet que le levier juridique n'est pas suffisamment dissuasif et que les recours devant le tribunal administratif sont difficiles à mettre en place. Il précise qu'il faut que le Conseil de quartier se focalise sur les quelques terrasses les plus problématiques.

Florent GIRY ajoute qu'une piste cyclable en contre sens, protégée, sera mise en place, rue de Bretagne. Une réunion aura lieu avec le Conseil de quartier avant l'été sur ce sujet.

Suite aux différents échanges, Jimmy BERTHÉ prend la parole pour répondre aux questions posées lors de la réunion précédente.

Concernant le permis de débitumé rue Charles-François Dupuis: il a été demandé si à l'origine il s'agit d'une initiative d'habitants ou de la Mairie et si la ville financera les végétaux ou si c'est aux habitants de le faire.

Les permis de végétaliser et de débitumer sont des dispositifs mis en place par la Ville de Paris pour permettre aux parisiennes et parisiens de prendre part à la végétalisation de leur rue. Sur le cas spécifique du permis de débitumer rue Charles-François Dupuis, c'est bien un riverain qui a initialement déposé une demande pour un permis côté pair. Cela étant, les services techniques de voirie ont rendu un avis défavorable et ont proposé une implantation côté impair.

En ce qui concerne les végétaux et leur entretien, il appartient au détenteur du permis de les acheter et de veiller à leur bon état. Cela étant, la Mairie peut accompagner les porteurs et prendre une part du coût d'achat des végétaux selon les projets.

Maryline PHELIPOT précise que l'espace fait 12 mètres de long sur 2 mètres 60 de large et qu'il sera difficile pour les habitants prendre à leur charge l'achat des plantes. À ce stade, les habitants ne savent pas encore quel dispositif est prévu pour l'entourage de cette végétalisation.

Concernant la navette reliant les mairies des 4 arrondissements du Centre Le conseil de quartier demande pourquoi le projet de navette n'a pas été retenu pour cette mandature alors que c'est une promesse qui avait été faite lors du regroupement des arrondissements. La crise sanitaire ayant eu de lourds impacts sur les budgets de la ville, le Plan d'investissement de la ville de Paris a fait l'objet de priorisation.

Maryline PHELIPOT rappelle que le projet a été voté en Conseil de Paris, qu'il est suivi par l'AUCP et qu'en conséquence, il est possible qu'il soit réalisé lors de la prochaine mandature.

Concernant les ateliers sur le plan de circulation : Le Conseil de quartier demande quelle est la façon dont s'organise le travail d'harmonisation des différents travaux sur chacun des blocs étudiés.

Les services techniques sont chargés d'étudier les propositions émises lors des différents ateliers afin de présenter un projet global du plan de circulation sur le secteur Les Iles-Le Marais. Le Conseil de quartier est invité à la réunion de restitution générale prévue au premier semestre 2022.

Le Conseil de quartier souhaiterait pouvoir avoir un temps d'échange avec la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) sur les problèmes spécifiques au quartier Temple-Enfants Rouges.

La demande a été transmise au Chef de la Police municipale de Paris Centre, nous reviendrons vers le Conseil de quartier à ce sujet.

Demande d'affichage contre les vélos attachés au mobilier urbain : Le Conseil de quartier demande s'il serait possible de mettre sur les panneaux de signalisation situés en angles de rues, une signalisation d'interdiction d'attacher les vélos.

Cette demande ne peut pas aboutir car elle va à l'encontre du désencombrement de l'espace public mené par la ville de Paris.

Florent GIRY précise que le nombre d'emplacement d'arceaux vélos a beaucoup augmenté dans le quartier et que cela va continuer.

Signalement au sujet du feu tricolore de la place de la République : Le Conseil de quartier signale que pour traverser la chaussée et accéder à place de la République, il y a un décalage d'une trentaine de seconde entre l'arrêt des voitures et le passage au vert du feu pour les piétons (traversée sud-ouest de la place). C'est particulièrement gênant lorsqu'il pleut ou qu'il fait très froid.

L'ensemble des temps de feux rouge et vert, voiture et piéton, fait l'objet d'une étude et synchronisation particulièrement complexe au niveau du PC Lutèce, le centre opérationnel en charge de la circulation. De manière générale, les feux sont optimisés au maximum pour faciliter les traversées piétonnes tout en permettant la meilleure fluidité du trafic routier.

Florent GIRY précise que les calculs pour optimiser les feux peuvent mener à quelques situations qui ne sont pas optimales afin d'éviter des problèmes à un autre endroit. Cela est particulièrement vrai pour les grandes places comme République ou Bastille.

Sharon HOBBY précise que dans ce cas le feu piéton tarde à passer au vert alors que les feux voiture sont tous au rouge, et les voitures arrêtées.

Question sur les réparations de trottoirs : Le Conseil de quartier s'interroge sur le fait que lorsqu'un trottoir est réparé, cela se fait par petit bout au lieu de refaire tout le trottoir pour éviter les jointures, ce qui serait plus esthétique et diminuerait les risques de chute à cause des jointures.

Les chaussées et trottoirs de Paris Centre sont particulièrement sollicités. Ainsi, plus de 4 millions d'euros sont dédiés chaque année à l'entretien de notre voirie. Lorsqu'un trottoir est réfectionné, l'ensemble du linéaire est traité. Le signalement remonté par le Conseil de quartier ne s'apparente pas à des travaux annuels d'entretien mais à des réfections épisodiques liées, soit aux travaux des concessionnaires, soit à un affaissement du sol. Dans ce cadre en effet, l'ensemble du trottoir ne nécessitant pas de rénovation, seule la partie endommagée (de joint à joint) est réfectionnée.

Les conseillers de quartier s'interrogent sur le fait que le restaurant Café Philippe ait bénéficié d'une autorisation de terrasse pérenne alors que celle-ci a fait l'objet de nombreux signalements de la part des habitants.

Le Café Philippe a bien obtenu une autorisation de contre-terrasse permanente sur stationnement. Aucun signalement pour nuisances n'est pas parvenu à la Mairie de Paris Centre en 2020 et 2021.

Arlette CIEUTAT précise que les signalements du Conseil de quartier concernaient le fait que le restaurateur n'ait pas retiré sa terrasse estivale pendant la période d'hiver, où tous les autres restaurateurs ont été contraints de retirer leur terrasse. Les habitants s'étonnent de cette autorisation compte tenu du fait qu'il est le seul de la rue à l'avoir obtenue alors que sa terrasse est installée sur une place de livraison dont l'occupation crée des difficultés pour les riverains (s'agissant de la place de livraison proche du Monoprix, les camions qui livrent cette enseigne se garent ailleurs ou bloquent la rue).

Le Conseil rappelle également son souhait de voir le métrage d'1m60 pour la déambulation des piétons soit respecté et de voir les nuisances sonores sanctionnées plus fortement.

Le règlement des étalages et des terrasses prévoit bien un dégagement piéton sur trottoir d'1,60m voire d'1,80m (les autorisations accordées intègrent systématiquement ce principe).

Florent GIRY précise qu'aucune autorisation n'est donnée si elle ne laisse pas au moins 1m60 pour la circulation des piétons.

Le Conseil souhaiterait savoir selon quels critères les avis sont rendus et avoir accès aux autorisations accordées aux restaurateurs, avec le descriptif de celles-ci ainsi que la nature des réserves quand il y en a.

Un nouveau bilan chiffré relatif aux instructions des terrasses estivales à Paris Centre pourra être transmis début mai (le temps de stabiliser les chiffres dans la mesure où bon nombre de demandes continuent à affluer).

Point sur le Groupe de travail végétalisation

Sharon HOBBY demande si le budget voté pour l'installation de bacs comprend la terre, l'installation et les végétaux. Alexandre BAUX-DE CASTRO confirme que c'est bien le cas mais que cet achat sera conditionné à l'obtention d'un permis de végétaliser.

La proposition de végétalisation du Conseil de quartier est la suivante : 1 bac 2bis rue au Maire, 1 bac de 3 mètres de long au 9 rue des Vertus et un bac 12 rue Portefoin.

Le Conseil de quartier a repéré quatre emplacements qui pourraient être végétalisés et des emplacements qui pourraient intéresser des commerçants.

Concernant la végétalisation de la rue Dupuis, le Conseil de quartier serait prêt à participer mais il souhaiterait avoir plus d'information sur le souhait des habitants de s'en occuper.

Projets du Conseil de quartier

La fanfare sur le parvis de la Mairie aura lieu le premier dimanche d'octobre sur le parvis de la Mairie.

Concernant le vide grenier, Catherine TOFFALETTI ne se sent pas de le réorganiser cette année par manque de temps. Elle rappelle que le budget du Conseil de quartier ne permet pas de l'organiser, il faut le soutien d'autres Conseils de quartier. Elle serait prête à y travailler si d'autres Conseillers de quartier s'investissent avec elle dans le projet.

Sharon HOBBY précise que le projet de carte postale avance et devrait aboutir prochainement.

Sylvain HOU pense qu'il serait super d'associer la fanfare et le vide grenier. Les autres habitants estiment qu'il faut traiter les deux projets séparément car il n'y a pas de date défini pour le vide grenier.

Sharon HOBBY profite d'avoir la parole pour exprimer sa déception quant au fait que les Conseils de quartier n'aient pas été remerciés par l'association qui a organisé le Bal de la Bourse.

Concernant l'installation d'un filet sur les étais de la rue des Vertus, le Conseil de quartier n'arrive pas à obtenir l'accord de la copropriété.

Sharon HOBBY souhaiterait organiser une exposition photo sur les grilles de la Mairie sur l'histoire de l'occupation de la place de la République par les mouvements sociaux.

Sylvain HOU souhaiterait que l'équipe d'animation se réunisse afin de réfléchir à l'utilisation du budget 2022.

Arlette CIEUTAT demande s'il est prévu d'organiser une réunion avec tous les membres des équipes d'animation des 7 Conseils de quartier.

Il est décidé d'organiser le pot qui n'avait pas pu avoir lieu en fin d'année dernière le 23 juin sur le parvis de la Mairie.

Sylvain HOU annonce que la distribution de repas au 3^e café a commencé.

Questions/Points divers :

Arlette CIEUTAT signale que les tags nettoyés sur sa porte ne l'ont pas été complètement. Elle demande si elle doit faire de nouveau un signalement sur DMR.